

*L'hiver et ses maladies arrivent.
Réactivons nos réflexes !*

Pour le SNPTES-UNSA, les recommandations sanitaires générales dans le cadre de la lutte contre les maladies respiratoires hivernales et la Covid-19 doivent s'appliquer sans faille dans nos établissements et services afin de limiter les risques de contaminations au travail.

Une hygiène des mains régulière par un lavage à l'eau et au savon pendant 30 secondes est une mesure d'hygiène efficace pour prévenir la transmission de tous les virus. L'ensemble des personnels et des usagers doivent disposer, pour cela, d'eau chaude. Les mêmes gestes peuvent être réalisés par friction avec du gel hydro alcoolique le plus souvent possible.

Eviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux ; se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou en éternuant dans son coude et recourir à des mouchoirs à usage unique sont des gestes fortement recommandés.

L'**aération/ventilation régulière** réduit les risques de transmission virale aéroportée et contribue à l'amélioration de la qualité de l'air.

Le SNPTES recommande l'utilisation de capteurs à CO₂ pour une aération adaptée en tenant compte des contraintes d'économies d'énergie et de la dilution des particules virales dans l'environnement.

Retrouvez les supports de communication sur le site de l'INRS :
<https://www.inrs.fr/actualites/maladies-hivernales.html>

Et les recommandations du ministère de la Santé :
[03022023-recommandations sanitaires generales toutes pathologies .pdf \(sante.gouv.fr\)](https://www.solidarites-sante.gouv.fr/03022023-recommandations-sanitaires-generales-toutes-pathologies.pdf)

Le SNPTES milite afin que chaque agent bénéficie de conditions de travail qui lui garantissent une bonne santé physique et mentale.

Choisy-le-Roi, le 13 décembre 2023